

Formation « Informatisation du post-récolement et signalement des biens manquants sur Joconde » pour les musées de la région Grand-Est

Sitographie commentée

- Page musées du site internet de la Direction régionale des affaires culturelles de Grand-Est : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/patrimoines-architecture/patrimoines/Musees>
- Site musées de culture.gouv.fr : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees>
Le site Musées est à la disposition des publics curieux, étudiants et professionnels pour appréhender l'unité et la diversité des musées dotés de l'appellation « Musée de France » et découvrir les métiers qui y sont exercés. Pour les professionnels, de nombreuses ressources sont publiées et actualisées régulièrement. Ces publications sont téléchargeables en pdf au bas des pages indiquées ici.
- Lettre d'information du bureau de la diffusion numérique des collections
<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees/Actualites/La-lettre-d-information-du-bureau-de-la-diffusion-numerique-des-collections>
Pour être informé directement d'événements numériques autour des collections : journées d'étude, formations, point mensuel des versements sur Joconde, nouvelles ressources mises en ligne ou référencées par le Service des musées de France. De manière plus approfondie, nous publions également des contenus sur des problématiques plus poussées conjuguant numérique et collections des musées, développées sur le site Musées notamment. [Dernier numéro de septembre 2021](#)

I – Récolement et post-récolement décennal : principes et informatisation

[Inventorier et récolement les collections des musées de France](#)

Inventaire et récolement des collections des musées de France sont deux opérations fondamentales dans la gestion des collections. Obligations réglementaires depuis 2002, elles visent en premier lieu à garantir la parfaite transmission des collections publiques. Vous trouverez sur cette page les définitions officielles des deux procédures, les textes réglementaires de référence ainsi que des conseils et modèles de documents (Plan de récolement décennal, Procès-verbaux, etc.).

[L'informatisation du récolement décennal des collections d'un musée de France](#)

L'objectif du récolement est de vérifier périodiquement la présence et l'intégrité des collections affectées ou reçues en dépôt par un musée de France. Les équipes doivent vérifier et mémoriser cinq informations clés sur chaque bien ou chaque lot : présence, localisation, état, marquage, conformité à l'inventaire (= identification). L'informatisation de cette procédure réglementaire est très utile et doit réunir des conditions d'organisation optimales.

[Note-circulaire du 4 mai 2016 relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénumérables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France](#)

LE texte réglementaire à connaître pour maîtriser les bonnes pratiques du post-récolement : mise en conformité des documents administratifs et immatriculation des collections (transmission des résultats du récolement au(x) propriétaire(s) des collections du musée, clarification du statut des registres d'inventaire ou des documents en tenant lieu, mise à jour de l'inventaire, marquage, signalement des manquants et dépôts de plainte, régularisation des dépôts), mise à niveau des outils documentaires et conséquences scientifiques du récolement sur les collections.

[L'informatisation du post-récolement décennal des collections d'un musée de France](#)

L'objectif majeur du post-récolement est de pouvoir utiliser des données saines et officielles, pour le récolement suivant et au quotidien. L'outil de gestion des collections, administré et actualisé, doit être en adéquation avec la réalité administrative et scientifique des collections, atteinte grâce au récolement et aux régularisations du post-récolement.

II - Diffuser les données du récolement et signaler les biens manquants sur Joconde

[Participer à Joconde, catalogue collectif des collections des musées de France](#)

Joconde est le catalogue collectif des collections des musées de France. C'est un outil de diffusion public, institutionnel, national et gratuit à la disposition des musées de France. Il est mis en service par le ministère de la Culture sur POP, plate-forme ouverte du patrimoine.

[Le catalogue numérique des biens manquants des musées de France](#)

Le catalogue des biens manquants permet aux musées de France de publier les biens non retrouvés à l'issue du récolement décennal de leurs collections, sur Joconde, catalogue collectif des collections des musées de France.

[Verser sur Joconde les biens constatés manquants ou volés à l'issue du récolement décennal des collections d'un musée de France](#)

Depuis mai 2016, les biens des musées de France constatés manquants ou volés à l'issue du récolement décennal, doivent être mis en ligne sur Joconde, le catalogue collectif des collections des musées de France. Ce signalement s'intègre à l'informatisation des collections du musée et permet d'élargir les recherches sur ces biens. La publication à télécharger explique la méthodologie de cette mise en ligne.

[Spécifications d'export vers Joconde des biens constatés manquants et volés à l'issue du récolement décennal d'un musée de France](#)

[Ce document s'adresse particulièrement aux éditeurs d'outils de gestion de collections.] Depuis mai 2016, les biens des musées de France constatés manquants ou volés à l'issue du récolement décennal, doivent être mis en ligne sur Joconde, le catalogue collectif des collections des musées de France. Les outils informatiques utilisés par les musées doivent faciliter cette procédure. La publication à télécharger détaille les spécifications d'export vers Joconde pour ces objets particuliers.